

Département des Hautes-Alpes

**COMMUNE DE BARRET SUR MEOUGE**

05300 BARRET SUR MEOUGE

Tél : 04.92.65.10.93

Email : [mairie.barretsurmeouge@wanadoo.fr](mailto:mairie.barretsurmeouge@wanadoo.fr)**DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL N° 2023-07**

L'an deux mille vingt-trois, le onze février à dix heures trente, le conseil municipal de la commune de Barret sur Méouge, dûment convoqué en assemblée ordinaire, s'est réuni sous la **présidence de son maire Philippe PEYRE**, à la Mairie de Barret sur Méouge.

**Membres présents 8** : Philippe PEYRE, Yolande MADIOT, Annick Armand, Pierre Gabriel Jean BUSCH, François STEENHOUT, Norine JONAS, Virginie ANDRASI.

**Membres absents excusés** : Mikael MAES,

**Membres absents non excusé** :

**Membres en exercice** : 9

**Date de la convocation** : 6 février 2023

**Secrétaire de séance** : Yolande MADIOT

Vote POUR « 8 », Vote CONTRE « 0 », ABSTENTION « 0 »

**OBJET : TRAVAUX DE L'AUBERGE DE LA MEOUGE**

Le Maire expose au conseil municipal l'importance des travaux de remise en état de l'auberge après le départ de l'ancien gérant, ainsi que le caractère urgent de ces derniers pour que les nouveaux gérants puissent s'installer rapidement.

**Considérant** l'urgence de la situation Le Maire sollicite une aide du Département pour « travaux d'urgence » à hauteur de 50% de ce montant, soit 7.633.90 €. TTC

Le Maire présente au conseil municipal les différents devis pour les travaux de remise en état.

➤ Peinture =	11.753 € TTC
➤ Électricité =	398,40 € TTC
➤ Plomberie =	3.116,40 € TTC

TOTAL : 15.267,80 € TTC

A noter qu'une plainte sera adressée à la gendarmerie pour différents éléments emportés illégalement par l'ancien gérant.

Le conseil municipal après en avoir délibéré décide :

- D'accepter les trois devis de remise en état de l'auberge
- Autorise Monsieur le Maire à signer tous documents concernant ce sujet.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an susdits.

Le Maire

